Nos missions

Le Service commun de documentation (SCD) de l'Université Rennes 2 a été créé en 1990, en application du décret n°85-694 du 4 juillet 1985.

Présentation du SCD

Le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur créées sous forme de services communs précise les missions du SCD ainsi que son périmètre d'activité.

Le SCD est dirigé par un directeur ou une directrice, et administré par un conseil documentaire (article 5).

Quelques dates

- **1461** : création d'une Université à Nantes, par le duc François II, en conformité avec une bulle du pape Pie II.
- **1735** : création de la Faculté de droit de Rennes à cause de la présence du Parlement de Bretagne.
- **1838** : fondation définitive de la Faculté de Lettres de Rennes (une première faculté de Lettres avait existé entre 1808-1815).
- **1846** : construction du palais universitaire sur les quais (actuellement musée des Beaux arts) qui abrite la bibliothèque académique.
- **1879** : création administrative de la bibliothèque universitaire de Rennes.
- **1896** : regroupement en une Université des facultés et des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Rennes.
- **1905-1910** : en vertu de la loi de séparation de l'Église et de l'État et des confiscations qui en découlent, la bibliothèque universitaire reçoit les ouvrages des séminaires et couvents d'Angers et une partie de ceux du séminaire de Rennes et Saint-Méen.
- **1911-1912** : installation conjointe de la bibliothèque municipale et de la bibliothèque universitaire (qui compte 143000 ouvrages) dans l'ancien séminaire de la place Hoche. La salle de lecture est commune (jusqu'en 1959), magasins et catalogues sont distincts.
- **1969-1970** : création des Universités Rennes 2 et de Rennes 1 réparties sur 3 campus principaux. La Faculté de Lettres installée sur le campus de Villejean devient Université Rennes II - Haute Bretagne.
- **1971 :** création de la bibliothèque interuniversitaire commune à Rennes 1 et Rennes 2. Les ouvrages (et aussi ceux du fonds ancien) sont répartis dans des sections (Lettres, Droit, Sciences, Médecine) en fonction de la discipline à laquelle ils peuvent se rattacher. La bibliothèque de Villejean est donc la section Lettres de la bibliothèque interuniversitaire.
- **1990** : création du Service commun de documentation de l'Université Rennes 2 qui se sépare donc du Service commun de la documentation de Rennes 1. Le SCD de Rennes 2 conserve le fonds ancien de la section Lettres de Villejean.

Les missions

la mise en oeuvre de la politique documentaire de l'Université

- acquisition, signalement, gestion et communication des documents sur tout support
- développement de ressources documentaires numériques (acquisition, production, signalement et diffusion de documents numériques)

l'accueil des publics

- organisation des espaces de travail et de consultation
- aide à la recherche sur les différentes ressources
- animation culturelle, scientifique et technique

une coopération dans les réseaux documentaires

- participation aux réseaux nationaux (PEB...)
- participation aux catalogues collectifs

la formation des utilisateurs à l'information scientifique et technique

- réalisation de formations à l'IST
- appui dans le domaine documentaire pour la formation initiale, continue et de la recherche

Contact
Pour en savoir plus sur les missions du SCD
bu-direction@univ-rennes2.fr
À voir aussi

- Consulter les procès-verbaux du conseil documentaire (accès réservé)